

Die Schweiz an der internationalen Kunstgewerbeausstellung in Paris : l'organisation de la Section suisse

Autor(en): **Gilliard, Fréd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **12 (1925)**

Heft 7: **Sonderheft : Ausstellungen**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



AUSSTELLUNGSSAAL IM ERDGESCHOSS DES GRAND-PALAIS

*Architektonische Anordnung von Alphonse Laverrière, Architekt B.S.A., Lausanne
 Linoleum-Mosaik der Linoleum A.G. Giubiasco nach Entwürfen des Architekten*

L'organisation de la Section suisse

l'intérêt national est un dogme professé dans tous les pays. Mais si la notion en est abondamment répandue en discours, elle reste bien souvent étrangère aux faits. Il serait vain de s'en indigner. Pour peu que l'on approfondisse les choses, on constate que cet intérêt national, si hautement proclamé, n'est défini que dans la phraséologie politique. C'est, en réalité, un vague lieu commun, vers lequel convergent une multitude d'intérêts

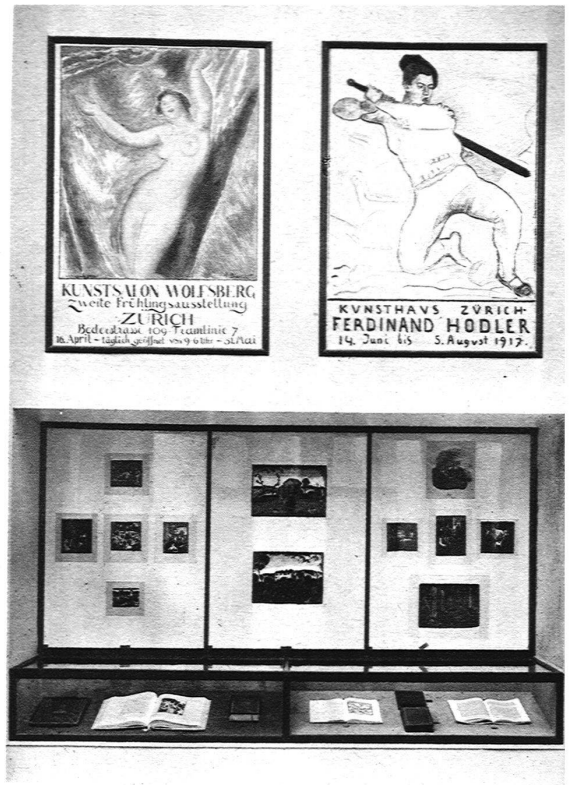
rivaux. Chaque citoyen, y découvrant son propre intérêt, peut croire qu'en le servant il sert la patrie, et il ne se trompe jamais tout à fait. L'organisation de notre section, à l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels de Paris, mettait précisément en jeu notre intérêt national. Comme il s'agissait d'une manifestation essentiellement artistique (le programme de l'exposition en fait foi), on pouvait raisonnablement



VITRINE DER GENOSSENSCHAFT
DER KUNSTSEIDEVERBRAUCHER IN DER
TRICOTAGENBRANCHE
Phot. Boissonnas

admettre que, parmi les intérêts concurrents qu'elle suscitait, celui de l'art, je ne dis pas des artistes, était le premier à considérer. Cette prétention n'était pas excessive et n'avait rien d'exclusif. Lorsqu'il est humainement impossible de concilier les divers mobiles qui peuvent déterminer une action, il convient de retenir celui qui vise directement au but de cette action et de lui subordonner les autres.

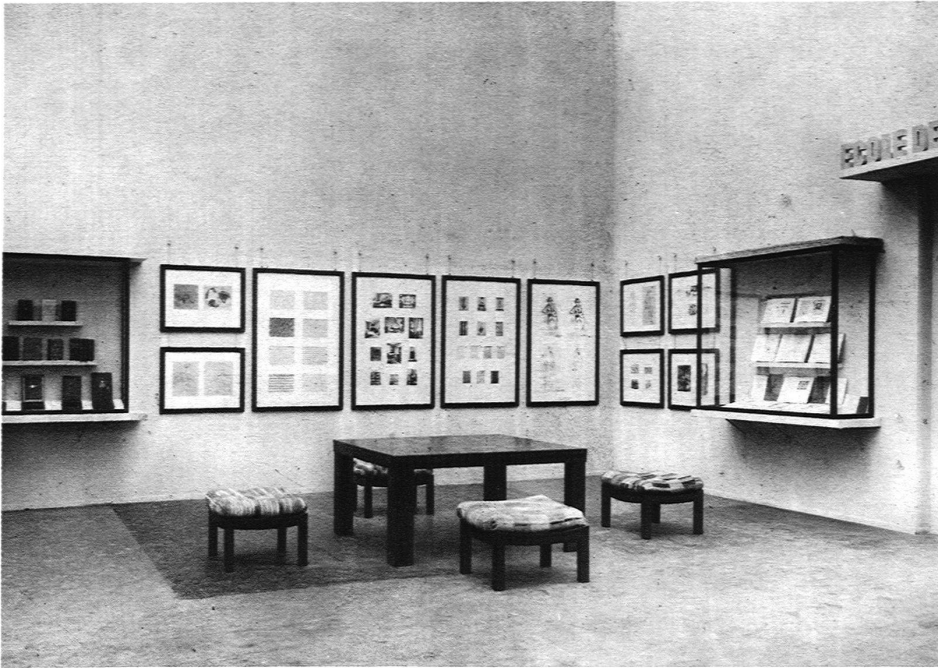
L'intérêt de nos industriels était certainement en cause, ni plus, ni moins que ceux des artisans et des artistes. Il devait l'être exactement au même titre: celui que l'art confère aux œuvres, quelle qu'en soit l'origine et la destination. Mais, dans les milieux industriels mal renseignés, on a confondu, ou l'on a feint de confondre, l'intérêt de l'art et celui des artistes, pour ne voir qu'un intérêt corporatif. Il ne s'en suivait pas forcément



EINE DER KOJEN MIT DEN
OBJEKTEN DER GRAPHISCHEN INDUSTRIE
Phot. Boissonnas

que celui-ci dût être opposé à l'intérêt corporatif des industriels. Même en se plaçant à ce point de vue étroit et en ramenant la discussion sur le terrain économique, l'entente si désirable, si nécessaire, était possible. Seulement peut-il y avoir entente sans compréhension mutuelle?

Les industriels avaient des visées commerciales qu'ils ont nettement affirmées. Ils ont eu, en cela parfaitement raison. Leur premier tort a été de supposer, *a priori*, que ces visées devaient porter sur un autre objet que celui qui était proposé aux artistes. Ils admettaient donc, tout au plus que l'on pût développer deux actions parallèles. La seule idée de faire converger celles-ci ou de les confondre les plongeait dans l'effroi. La dénomination officielle de l'exposition leur offrait un argument irréfutable dont de pédants casuistes surent se servir. Il s'agissait, à la lettre, d'une



AUSSTELLUNGSRAUM DER GEWERBESCHULE ZÜRICH IM 1. STOCK DES GRAND-PALAIS
Anordnung und Möbel von Wilhelm Kienzle S.W.B., Zürich / Phot. Boissonnas



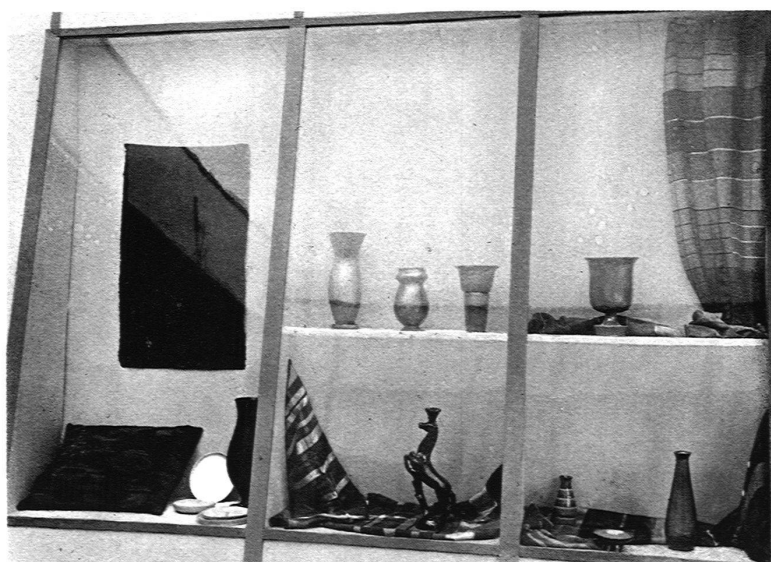
GARTENZIMMER AUSGESTELLT VON DER
 ALLGEMEINEN GEWERBESCHULE BASEL IM 1. STOCK DES GRAND-PALAIS
*mit Beteiligung der Klassen für dekoratives Malen, für Bildhauerei,
 für Sticken und Weben und der Vorlehrklasse für Holzarbeit*



NISCHE IN DER SCHWEIZER ABTEILUNG
AUF DER ESPLANADE DES INVALIDES
Schrank von G.A.Hufschmid S.W.B., Genf
Bildstickerei von Alice Bailly, »Oeuvre«.
Lausanne / Phot. Boissonnas

exposition «d'art décoratif et industriel» ce (paraissait présupposer l'existence de deux ar un art décoratif qui était de l'art pur, réservé a artistes, et un art industriel qui n'était un que dans la mesure où Messieurs les industri pouvaient en tirer avantage.

Ah! les artistes eurent beau s'époumoner à péter qu'ils ne connaissaient qu'un art et qu pour y avoir accès, il n'y avait pas deux port la petite qu'on voulait bien leur laisser franch sous le contrôle d'un jury, et la grande qui dev rester ouverte à toutes les industries réputé d'art. Leur insistance même les rendait suspec démontrait leur intention évidente de mono liser au profit de *leur art* une entreprise d'inté national pour laquelle les représentants du pe ple, dans lequel les artistes tiennent une bi petite place, avaient voté d'importants crédits. Ces crédits devinrent un fardeau écrasant q l'on fit peser sur les épaules des organisateu de notre section qui s'avisèrent d'être assez co scientes de leur responsabilité artistique pour vo loir imposer des conditions que dictait, non p un clan d'artistes, mais le règlement. Que de f



TEIL DER VITRINEN DER ORTSGRUPPE ZÜRICH DES S.W.B.
IN DER SCHWEIZER ABTEILUNG AUF DER ESPLANADE DES INVALIDES
Anordnung: Architekt Hans Hofmann, Zürich / Phot. Boissonnas



HAUPTRAUM DER SCHWEIZER ABTEILUNG AUF DER ESPLANADE DES INVALIDES
Architektonische Anordnung von Alphonse Laverrière, Lausanne / Phot. Boissonnas



TAUFKAPELLE, AUSGESTELLT VON DER ORTSGRUPPE BASEL DES S.W.B.
*Anordnung und Möbel von Otto Kienzle, Basel / Wandbehang von Irma Kocan, Basel
 Supership-Linoleum-Mosaik der Linoleum A.G. Giubiasco / Phot. Boissonnas*



VITRINE VON W. BALTENSPERGER, GOLDSCHMIED S.W.B., ZÜRICH
 IM ERDGESCHOSS DES GRAND-PALAIS
 Phot. Boissonnas

ces émules de Sisyphe crurent s'être assuré, au prix de regrettables concessions, le concours indispensable, le concours imposé, de l'industrie; que de fois leurs combinaisons les plus conciliantes s'effondrèrent sous le poids de nouvelles exigences.

Quel bel exemple d'indiscipline, pour ne pas dire d'anarchie, ont donné là de graves industriels, à ces éternels insoumis, les artistes! Pourtant ceux-ci ont été les seuls à accepter, sans discussion, les décisions d'un jury où les représentants de l'industrie ont fait entendre leur voix.

Je le répète, malgré les démentis que nous ont infligés les faits, malgré les répugnances de certains artistes, la défiance ou l'hostilité manifestées

par de trop nombreux industriels, le pénible conflit qui a failli compromettre toute l'entreprise de la Section suisse aurait pu être évité.

Il fallait écarter, pour commencer, un tenace préjugé qui consiste à exclure l'art des réalités auxquelles doit compter l'industrie et à admettre par conséquent, que l'art ne saurait, en aucun cas, pénétrer ces réalités, les faire siennes. Comme s'il y avait deux ordres de réalités, comme si tout ce qui s'incorpore dans les faits et est amené par les sens et la raison à humaine conscience pouvait échapper à l'art? Celui-ci demande précisément à l'industrie de lui démontrer, à évidence ce qu'il y a d'inéluctable dans les conditions qu'elle voudrait lui imposer. Il la dispense de lui dicte



VITRINE DER METALLARBEITEN DER GEWERBESCHULE ZÜRICH
IM 1. STOCK DES GRAND-PALAIS
Phot. Boissonnas

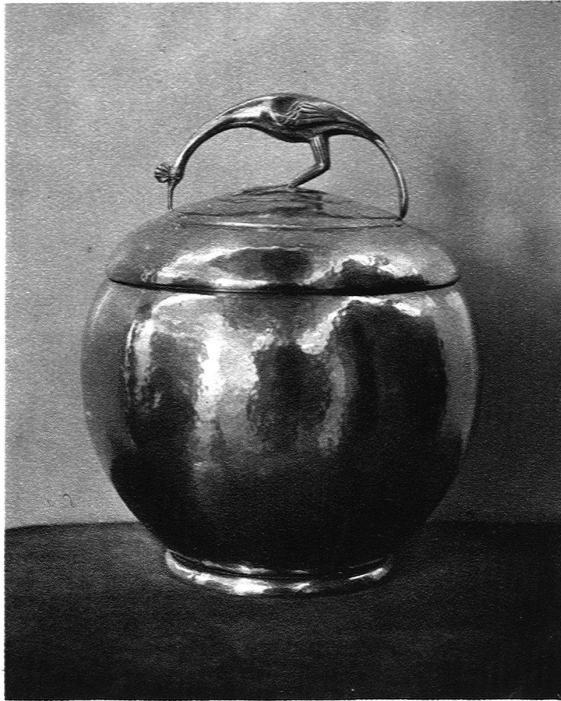
a manière dont il devra y satisfaire. Car l'art a
es moyens et l'industrie les siens, qui peuvent
servir au même objet, mais que l'on ne saurait
confondre.

Il ne s'agissait pas d'établir un régime de con-
cessions mutuelles, mais des rapports de franche
collaboration, dans lesquels chacune des parties
chercherait librement son avantage dans un
avantage commun.

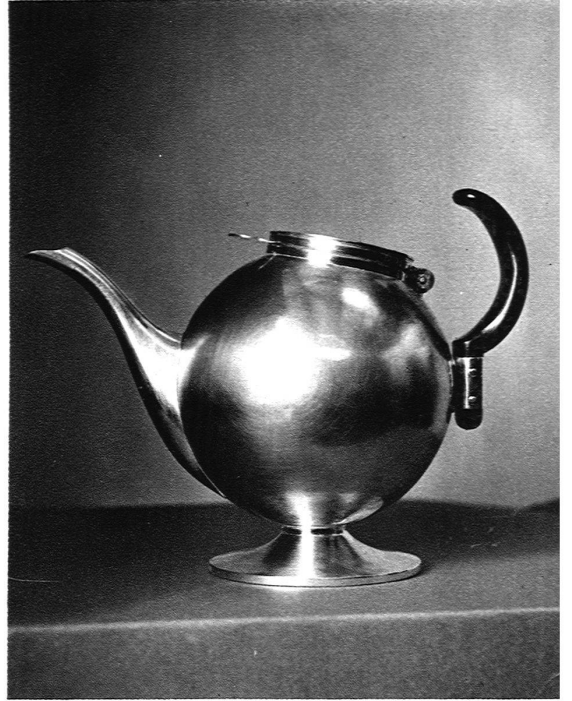
Il aurait fallu aussi, après avoir marqué d'une
manière précise le point de départ, définir sans
ambiguïté le but de l'action. L'exposition n'était
pas destinée, dans l'esprit de ses organisateurs,
à amener l'industrie à se manifester aux côtés de
l'art, mais avec lui et, mieux que cela, *par lui*.

C'est par l'art, uniquement par les qualités qu'il
leur conférait, que nos produits industriels au-
raient dû avoir accès à la Section suisse. Il n'en
a malheureusement pas toujours été ainsi, et je
persiste à croire que si les intérêts, au nom des-
quels on a forcé la main à des comités et à un
jury qui ne demandaient qu'à accomplir leur de-
voir, sont qualifiés de nationaux, la Suisse per-
drait beaucoup à ce qu'on les servit dans d'autres
expositions d'art industriel.

Toute l'organisation de notre Section suisse ré-
sulte de ce fâcheux dualisme de l'art et de l'in-
dustrie, qui a été admis comme un principe.
Nos autorités n'ont pu considérer qu'un état de
fait et elles ont cherché à y adapter les mesures



FACHKLASSE FÜR METALLARBEITEN
DER ALLGEMEINEN GEWERBESCHULE BASEL
DOSE, TOMBAC GETRIEBEN
Phot. Ochs-Walde



CARL JUCKER, SCHAFFHAUSEN
SILBERNE TEEKANNE
Phot. Ochs-Walde

qu'elles avaient à prendre. Elles étaient responsables, devant les Chambres fédérales, de l'emploi des crédits que celles-ci avaient votés, non sans discussion. Ils s'agissait d'une somme de Fr. 300,000.—, importante pour le budget d'une petite république qui tient l'art en respect mais ne lui dispense pas inconsidérément ses faveurs.

Tour à tour, et simultanément, les représentants des industries appelées à participer à l'exposition et des associations d'artistes, d'artisans et d'industriels comme le «Werkbund» suisse et l'Oeuvre, avaient fait entendre leurs revendications. Celles-ci étaient, sur bien des points, contradictoires, et soulevaient des questions d'intérêts et de compétences assez délicates.

L'Oeuvre et le «Werkbund» qui avaient assumé l'organisation de l'Exposition nationale des arts appliqués à Lausanne, en 1922, sous le contrôle de la Commission fédérale des arts appliqués, émettaient la prétention légitime d'organiser, dans

les mêmes conditions, notre section à Paris. Mais cette solution n'entraînait pas dans les vues de l'Office central suisse pour les Expositions, à Zurich qui revendiquait, en quelque sorte, le monopole de l'organisation des expositions suisses à l'étranger. Il trouvait un appui auprès des industriels qui se montraient en grande majorité défiants à l'égard du mouvement d'art moderne déclenché par l'Oeuvre et le «Werkbund» dont les tendances les avaient été représentées comme trop exclusives et outrancières.

On comprendra facilement que, dans ces conditions, et étant donné le temps extrêmement limité dont on disposait pour mener à chef l'entreprise de la Section suisse, le Département fédéral de l'Intérieur ait recherché une solution transactionnelle et que, d'entente avec le Département de l'Economie publique, il ait proposé au Conseil fédéral d'adopter un projet d'organisation, compliqué sans doute, mais qui tenait compte de



EMIL KNÖLL S.W.B., BASEL / SILBERNES TAUFGERÄT
Phot. Ochs-Walde

catiquement des forces et des intérêts opposés, des conceptions différentes que l'on se faisait chez les artistes et les industriels de la nature et de la portée de l'exposition.

Il suffira d'ouvrir le catalogue de la Section suisse pour se faire une idée de l'énorme échafaudage administratif préparé pour mettre en œuvre les matériaux dont devait se composer notre exposition. Si bien équilibré qu'il fût, dans l'esprit, et ceux qui en avaient tracé l'épure, il se révéla très branlant, lourd et encombrant à l'usage. L'action ne peut résulter d'un équilibre de forces, mais bien d'un déséquilibre provoqué dans un sens déterminé. Comme ici l'on ne parvenait pas à s'entendre sur le sens à lui donner, l'action fut d'allure zigzagante, chacun y allant de sa petite poussée; les uns tirant à hue pour l'art; les autres à dia pour l'industrie. L'Office pour les expositions, mué en Commissariat, parut surtout réoccupé de maintenir le pesant équipage dans ses profondes ornières administratives qu'il s'était creusées.

Enfin, si, arrivés aux termes de notre effort, nous avons la satisfaction de constater que nous avons



EMIL KNÖLL / SILBERNES TAUFGERÄT
Phot. Ochs-Walde



PAUL BONIFAS, «OEUVRE», VERSOIX-GENÈVE / KRUG
Im Besitz des Kunstgewerbemuseums der Stadt Zürich

amené notre section à un rang très honorable parmi les sections étrangères, nous ne nous sentons pas le droit de nous reposer sur des lauriers trop maigres encore et chèrement acquis.

La Suisse est loin d'avoir apporté, à Paris, tout le tribut qu'elle pouvait exiger d'une phalange grandissante d'artistes alliée à des industries perfectionnées. L'image qu'elle donne aux autres nations de sa production, dans le champ si méthodiquement et patiemment cultivé de l'art industriel, est incomplète.

A qui s'en prendre? Ce n'est pas à nos autorités qui ont agi strictement dans les limites de leur

mandat et de leurs compétences, ce n'est pas non plus, aux organisateurs de notre Section suisses qui n'avaient pas le pouvoir de susciter des prophètes pour faire des miracles, ouvrir les yeux de ceux qui ne veulent pas voir, les oreilles de ceux qui ne veulent pas entendre. Et cependant il serait temps que tous, artistes et industriels nous nous rendions à la lumineuse évidence de faits, que nous entendions la leçon qui s'en dégage, avant que les circonstances nous obligent à renouveler l'expérience si profitable mais laborieuse, parce qu'inutilement compliquée, que nous venons de faire à Paris. *Fréd. Gilliard.*